

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 8–12 juin 2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2009/1/2/Rev.1
1^{er} juin 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2009. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2008

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un "Rapport annuel sur les résultats" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2008 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

➤ Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies: prorogation du Plan stratégique du PAM

Lors de sa soixante-troisième session tenue en 2008, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies serait remplacé par un examen quadriennal et que le prochain examen complet aurait lieu en 2012, les examens ultérieurs étant conduits selon un cycle quadriennal. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a invité instamment les conseils d'administration des fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours. Un projet de décision est soumis au Conseil **pour approbation**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2008

Les Comptes annuels vérifiés, soumis **pour approbation**, se présentent en deux parties: la première partie présente un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2008 contenant des informations financières pour l'exercice 2008. La deuxième partie présente une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

Les états financiers de 2008 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ces états financiers sont les premiers à avoir été ainsi préparés, le Conseil ayant, à sa session annuelle de juin 2006, approuvé l'adoption des normes en question à compter de janvier 2008. Le PAM est le premier organisme des Nations Unies à avoir introduit les normes IPSAS, après que le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé l'adoption de ces normes par les organismes des Nations Unies.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Nomination des membres du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Il a également décidé que les membres du Comité d'audit actuel continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'expiration de leur mandat. Dans ce document, soumis **pour approbation**, la Directrice exécutive recommande un certain nombre de candidats pour occuper les sièges devenus vacants à la suite de la démission d'un membre ou de l'application du principe de roulement.

c) Examen préliminaire des politiques financières du PAM

Le Conseil est saisi d'un document exposant les principales questions à examiner et à résoudre, assorti d'un calendrier. Le document est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**. Il contient la réponse du PAM aux recommandations formulées par le Commissaire sur les Comptes annuels vérifiés de 2008.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



e) Rapport de l'Inspecteur général

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis **pour examen** et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI), conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil. Ce huitième rapport de l'Inspecteur général couvre la période allant de janvier à décembre 2008. Il présente la Division des services de contrôle (OSD) et sa stratégie fondamentale; donne une vue d'ensemble des activités de contrôle; rend compte des pertes enregistrées et des sommes récupérées; décrit la coopération avec d'autres organes de contrôle; et prévoit le travail à réaliser en 2009.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Cinquième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

Le Conseil est saisi, **pour examen**, du cinquième et dernier rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour 2008–2009. Ce document décrit tout particulièrement les modifications apportées au Programme de travail depuis le quatrième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion. Il décrit brièvement le Programme de travail biennal actualisé et présente également le niveau projeté des ressources et les soldes prévisionnels d'ouverture et de clôture du Compte de péréquation des dépenses AAP calculés à partir des allocations budgétaires approuvées. Les projections relatives à la partie non affectée du Fonds général figurent également dans ce rapport.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté **pour examen**, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Ces dates coïncident avec la finalisation des états financiers annuels, qui a figuré parmi les premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



i) Rapport d'activité sur le projet WINGS II

Ce document, présenté au Conseil **pour information**, est un rapport d'activité sur le projet WINGS II qui fait le point sur l'état de sa mise en œuvre et de son financement.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Note sur la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2016 (A)

Le mandat du Commissaire aux comptes arrive à échéance le 30 juin 2010. Comme la procédure de sélection prend du temps, il est nécessaire que le Conseil adopte des mesures spéciales avant la deuxième session ordinaire de 2009 pour pouvoir nommer un Commissaire aux comptes à sa première session ordinaire de 2010. Le Bureau soumettra au Conseil pour approbation une note sur les mesures proposées pour approuver la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes.

7. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et de la matrice qui résume les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

a) Rapport annuel sur l'évaluation

Suite à l'adoption par le Conseil de la Politique d'évaluation du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2008, ce quatrième rapport annuel sur l'évaluation du Bureau de l'évaluation (OEDE) est présenté au Conseil **pour examen**. Il fait la synthèse des constatations des sept évaluations menées à bien par OEDE en 2008. Il fait également état de 12 examens et évaluations décentralisés réalisés en 2008 par les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport est divisé en cinq parties: i) constatations des évaluations; ii) renforcement du système d'évaluation du PAM; iii) activités d'évaluation du Programme en 2008; iv) couverture; et v) perspectives.

b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'efficacité du PAM dans les interventions visant à rétablir les moyens d'existence

Cette évaluation stratégique apprécie la mesure dans laquelle les interventions de redressement du PAM parviennent aux objectifs annoncés et implicites en termes de rétablissement des moyens d'existence. Elle a pour but de servir à la conception et à la mise en œuvre de programmes futurs de rétablissement des moyens d'existence. L'évaluation est fondée sur une combinaison d'études théoriques et d'études de cas sur le terrain parmi les opérations d'urgence et les IPSR du PAM en cours en octobre et novembre 2008.

c) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Libéria 10454.0

L'IPSR Libéria 10454.0 est une intervention menée dans un seul pays qui a été conçue et exécutée après une série d'IPSR régionales ayant fourni un cadre d'assistance global pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Le premier objectif de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été réalisés et d'évaluer les modalités de leur réalisation.

Le deuxième objectif consiste à tirer des leçons de l'intervention en cours afin de contribuer à l'amélioration des résultats pendant la prochaine phase de l'IPSR Libéria, qui débutera en juillet 2009.



d) Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Mozambique 10446.0

Le programme de pays Mozambique 10446.0 a été approuvé par le Conseil en octobre 2006 pour la période 2007–2009. Le projet vise à renforcer les capacités nationales afin de répondre à la triple menace posée par l'insécurité alimentaire, le VIH/sida et l'affaiblissement des pouvoirs publics. Le programme de pays se concentre principalement sur la valorisation du capital humain par le biais d'activités en faveur de l'éducation des enfants d'âge scolaire et du renforcement des capacités gouvernementales.

L'évaluation étudie le soutien apporté par le PAM à: i) l'éducation des enfants d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire; et ii) la capacité du Gouvernement de gérer un programme national d'alimentation scolaire aux niveaux national et infranational. L'évaluation sera également prise en compte dans la conception des activités Vivres pour l'éducation qui seront menées au Mozambique, y compris dans l'éventualité où le PAM déciderait de prolonger son programme de pays jusqu'en 2010 pour l'aligner sur le Programme gouvernemental pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

e) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Burkina Faso 10541.0

Au Burkina Faso, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale ont joint leurs efforts pour combattre ensemble la malnutrition. Le PAM joue un rôle de premier plan en mettant en œuvre l'IPSR 10541.0, dont les objectifs spécifiques consistent à: i) réduire les niveaux de dénutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes; et ii) renforcer la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre le Plan national d'action pour la nutrition, en particulier les aspects liés au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et à la mise en place d'un système de surveillance nutritionnelle. L'évaluation porte sur la mesure dans laquelle ces objectifs ont été remplis et vérifie également le potentiel d'amélioration.

Questions opérationnelles

8. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont présentés **pour examen**:

- Ouganda 10807.0 (2009–2014)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'une augmentation budgétaire pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Programme de pays Madagascar 10340.0



b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Kenya 10258.3

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Éthiopie 10665.0

10. ***Projets approuvés par correspondance***

Le Conseil est saisi, **pour information**, de deux interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par correspondance par le Conseil depuis sa première session ordinaire, en février 2009:

- Kenya 10666.0
- Ouganda 10121.3

11. ***Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles***

a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- Guinée-Bissau 10609.0
- Mali 10610.0
- Népal 10058.6
- Zambie 10594.0

c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

d) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008.



12. *Questions d'organisation et de procédure*

- a) Collaboration entre la FAO, le FIDA et le PAM pour les processus administratifs et opérationnels

Ce document, présenté **pour information**, décrit brièvement les progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre les trois organisations ayant leur siège à Rome au niveau de leurs processus administratifs et opérationnels. Il récapitule les domaines de collaboration actuels et dresse la liste des initiatives qui pourraient aboutir à des modalités de travail communes.

- b) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée **pour information**.

13. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

- b) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**: i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

- c) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2008. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2008. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2008. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

d) Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil **pour information**.

e) Rapport du PAM sur la sécurité

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis **pour information**, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2008, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

14. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2009 est soumis au Conseil **pour aval**.

15. *Autres questions*

a) Rapport de la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Cambodge (4-13 mars 2009)

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Cambodge, qui a eu lieu du 4 au 13 mars 2009, est présenté au Conseil **pour information**.

b) Rapport de la visite sur le terrain des membres du Conseil administration du PAM au Burkina Faso (23-28 mars 2009)

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Burkina Faso, qui a eu lieu du 23 au 28 mars 2009, est présenté au Conseil **pour information**.

16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

➤ Décisions et recommandations de la session annuelle de 2009 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.